



Report

President of the European Association of Judges

1 – Activities of EAJ President

1.1 Santiago Resolutions (follow up)

The minutes of the Santiago (Chile) meeting were disseminated to all member associations.

The resolutions, approved in the General Assembly, were correctly recorded.

1.2 Turkey

The commitment from EAJ towards our Turkish Colleagues remained actively strong. After Murat Arslan's award of the Vaclav Havel Prize, the awareness about the situation of Turkish judges and prosecutors increased, and the activities of IAJ/EAJ were clearly more visible, including to Turkish authorities.

But, briefly, the following is a short summary of the initiatives carried by our organization:

1.2.1 Trial observations

A great concern about the ongoing trials in Turkey was to assure the presence of international observers. The importance of external observation is self-evident. The concerted work of different institutions in Europe determined that in some cases international observers were always present – the most successful case was the one of Murat Arslan. The visibility of the case – due to the Vaclav Havel Prize attributed to our colleague – helped to bring awareness. For that reason the President of EAJ concentrated his efforts also on other colleagues who are less known; Mehmet Tank, vice-president of IAJ's First Study Commission, was the more relevant example. It was possible to have a trial observation for Mehmet Tank organized by EAJ and other relevant institutions.

Letters from myself to OSCE asking for trial monitoring for Turkish magistrates and also for UE delegation in Turkey (in the context of the Platform for an independent

Turkish Judiciary) were sent formally and requested that those trials had observers (see letters on an attached file).

The Norwegian association has also developed important and concrete work in this regard in permanent contact with EAJ.

A protocol for trial observations is now in place with ELDH and other organizations after a meeting in Brussels.

Therefore significant advances were made in this topic.

1.2.2. Platform for an independent judiciary

The Platform for a Turkish independent judiciary is composed by the four judge's association in Europe: EAJ, Judges for Judges, AEAJ and MEDEL.

During the past months the Platform was engaged in several activities to assist our Turkish colleagues.

A meeting in Brussels took place on February 23rd. The agenda and the logistics of the event were organized by EAJ with the valuable assistance of our Belgian member. It was possible to achieve some results for the future.

The Varna declaration was issued by this Platform. The reactions were very positive especially from the former Turkish judges now in exile knowing that many of the dismissed judges and prosecutors are now living abroad.

A partnership between IAJ (involving EAJ) and UIA (Union International des Avocats) determined a common statement (see attached file).

1.2.3. ECHR and Turkey

With the input of an Austrian Platform, assembling different judicial organizations in the country, there is a concrete mechanism to assist the Turkish judiciary regarding their claims presented in the European Court of Human Rights, in Strasbourg.

EAJ supported the Austrian Platform efforts to provide assistance to Turkish Judiciary in its demands to ECHR and is available to act as "amicus curiae". In this regard, a letter (appeal) to Member States (European Council States Members) regarding the application of article 33 of ECHR is being considered.

1.3 The Provident Fund

The Fund Committee continued its work and the procedure to decide on financial assistance to the families of our Turkish Colleagues. Our Fund Committee for the purpose of the present meeting is in a separate report. EAJ has continued, following rational and objective criteria, to assess and evaluate hundreds of requests for assistance.

EAJ has provided financial aid to a large number of families especially those that have been shown to be under very severe conditions and in need of immediate financial life support. The decision was made to help an extended number of persons even at the cost of reducing the amount of money for each one of the families; the despair expressed in the requests determined this option of trying to assist the larger number of persons as possible, especially those families with children.

1.4 Cooperation with United Nations

UNODC organized for the launch of their Global Network for Judicial Integrity a special event asking international partners to organize autonomous panels on different topics correlated with the aims of the event.

IAJ was present in the Opening Ceremony and a close cooperation continues to exist with IAJ/EAJ and UN.

As an eloquent example the President of the European Association of Judges, along with Vice President Duro Sessa, were appointed to the first Advisory Board of the Global Network. The board is composed by the Special Rapporteur of United Nations on the independence of judges and lawyers, Mr. Diego García-Sayán, and by other seven judges from different regions of the world (Canada, Sri Lanka, Nigeria, Malaysia, Qatar, Caribbean region and Brazil). The appointment under recommendation of UNODC signifies the close cooperation and partnership between UN and EAJ after a common effort in that regard has initiated in recent years.

Also a partnership with the activities of Mr. Diego García-Sayán as Special Rapporteur is now being developed in order to have EAJ as a regular partner in different areas related with judicial independence on the European countries.

1.5 Poland

Invited by OSCE/ODIHR the President of EAJ visited Warsaw and engaged in several meetings with international organizations actively working in Poland. On this occasion in a special event organized by OSCE and as main speaker I took the opportunity to address the situation in the country, especially concerning the attack to judicial independence in different laws related to national judiciary. Our national member IUSTITIA, and particularly their delegate in EAJ, Bogdan Jedrys, were informed about our presence and agenda. It was undoubtedly very useful to be for several hours, behind

closed doors, discussing with the most important stakeholders, the situation of judges in Poland and to explain our clear positions on this issue.

The presence of OSCE in Berlin to explain our future partnership represents an increase in the commitment of EAJ to defend judicial independence in Central Europe.

EAJ took a very clear and rapid position about a decision from an Irish Court judge unjustifiably criticized by the Polish media. The Irish Association was fully supported in a very early stage of these events by EAJ; Iustitia, and the Polish association also took a vigorous stand in defense of our Colleague.

2. EAJ within the International Association of Judges

The President of EAJ worked actively on the activities addressed in the broader scope of IAJ. The pillar “Judges Against Corruption” continued to be very vigorous, especially in Latin America with recurrent demands for assistance in national activities and projects.

Guatemala and the national heroic judges fighting corruption are a main concern for IAJ/EAJ.

As a result of contact and a request for assistance from two Guatemalan Colleagues – Haroldo Vasquez and Miguel Angel Velez – several initiatives are being developed with the constant support and close assistance of the Norwegian Association of Judges.

3. Final Considerations

The activities of EAJ remain many and intensive; the situation in Europe determined a permanent presence in international debates about judicial independence. Letters to public authorities especially in the Polish case and the publication of more technical articles are some examples of this intervention.

The persisting problems in Turkey demand an unceasing effort to help the more needful colleagues with the consequent efforts of our Fund Committee. On the other hand the eruption of troublesome problems especially in Central and Eastern Europe required in these past months a very determined intervention which was partly successful, although with much uncertainty about the future.

Upcoming projects, related with transnational important documents prepared by EAJ and IAJ, concretely the revised Universal Charter for Judges and the additional Protocol to ECHR, should signify a noteworthy way to proceed at the European level, regarding the promotion of Rule of Law and Judicial Independence.

A partnership with OSCE for Central Europe and with UNODC for the Global Network for Judicial Integrity and also between national associations regarding, for instance, the support for independent judges in Guatemala are some examples of the continuous work to promote judicial independence worldwide.

Finally, at a more jurisdictional level, it is important to list some landmark decisions by different courts. Therefore, we have:

- at a national level the High Court of Ireland referred the extradition case of a Polish man to the European Court of Justice (ECJ) because recent legislative changes to the Polish judicial system had been “so immense” that Ireland’s high court had been forced to conclude that the rule of law in Poland had been “systematically damaged”, undermining the “mutual trust” that underpinned the European arrest warrant process;
- the European Court of Justice (ECJ) delivered its judgment in the “Associação Sindical dos Juízes Portugueses” case (C-64/16), a judgment which is of fundamental relevance vis-à-vis the principle of judicial independence in the EU legal system. Thus after pointing out its essential role to the proper working of the judicial cooperation system embodied by the preliminary ruling mechanism (Article 267 TFEU), the ECJ interpreted the concept of judicial independence as presupposing that “the body concerned exercises its judicial functions wholly autonomously, without being subject to any hierarchical constraint or subordinated to any other body and without taking orders or instructions from any source whatsoever, and that it is thus protected against external interventions or pressure liable to impair the independent judgment of its members and to influence their decisions.”
- Two first rulings of the European Court of Human Rights condemning Turkey for violation of the rights to liberty, security and freedom of expression of two detained journalists emphasizing the importance of our assistance regarding predictable future decisions of this Court.

The attacks on judicial independence in these populist times of “illiberal democracies” are clearly growing not only in quantity but also in quality.

It will be inevitable – and desirable – that these concrete reforms of the judiciary be scrutinized by the Courts, particularly those at a European level, in the immediate years.

Therefore it is crucial that EAJ – with the assistance of its members - continues its essential role of maintaining, in Europe, between judges, academics, jurists and civil society as a whole, our rational standpoints in defense of judicial independence and Rule of Law.

A handwritten signature in black ink, reading "José Igreja Matos". The signature is written in a cursive style with some flourishes.

José Igreja Matos

April 2018



Rapport du Président de l'Association Européenne de Magistrats

1 - Activités du président de l'AEM

1.1 Résolutions de Santiago (suivi)

Le compte rendu de la réunion de Santiago (Chili) a été diffusé à toutes les associations membres.

Les résolutions, approuvées par l'Assemblée générale, ont été dûment mises en œuvre.

1.2 Turquie

L'engagement de l'AEM au soutien de nos collègues turcs est resté très fort. Après l'attribution du prix Vaclav Havel à Murat ARSLAN, la prise de conscience de la situation des juges et des procureurs turcs a augmenté et les activités de l'AEM ont été nettement plus visibles également pour les autorités turques.

Vous trouverez ci dessous un bref résumé des initiatives portées par notre organisation:

1.2.1 Observation de Procès

Une de nos préoccupations concernant les procédures judiciaires en cours en Turquie contre les juges et les procureurs était d'assurer la présence d'observateurs internationaux. L'importance d'une observation de l'extérieur est évidente et se passe de commentaires. Le travail concerté des différentes institutions en Europe a permis que, pour certains procès, des observateurs internationaux soient systématiquement présents - le cas le plus réussi à été celui de Murat Arslan. La visibilité de l'affaire a contribué à cette sensibilisation.

Pour cette raison, le président de l'AEM a concentré ses efforts sur d'autres collègues moins connus. Mehmet Tank, vice-président de la première commission d'études de

l'UIM, constitue l'exemple le plus pertinent. Il était souhaitable d'avoir une observation du procès de Mehmet Tank organisée par l'AEM et d'autres institutions pertinentes.

Des lettres adressées par moi-même à l'OSCE demandant un suivi judiciaire pour les magistrats turcs et également à la délégation de l'Union Européenne en Turquie (dans le cadre de la Plate-forme pour un pouvoir judiciaire indépendant en Turquie) ont été officiellement envoyées.

L'association norvégienne a également développé un travail important et concret à cet égard en contact permanent avec l'AEM.

Un protocole pour les observations de procès est maintenant en place avec ELDH et d'autres organisations après une réunion à Bruxelles.

Des avancées significatives ont donc été réalisées sur ce sujet.

1.2.2. Plateforme pour un pouvoir judiciaire indépendant

La Plateforme pour un système judiciaire indépendant en Turquie est composée de quatre associations de juges en Europe: AEM, J4J, AEJA et MEDEL.

Au cours des derniers mois, la Plateforme a mené plusieurs activités pour aider les collègues turcs.

Une réunion à Bruxelles a eu lieu le 23 février dernier. L'ordre du jour et la logistique de l'événement ont été organisés par l'AEM avec l'aide essentielle de notre membre belge. Il est envisageable d'obtenir des résultats pour l'avenir.

La déclaration de Varna a été publiée par cette plate-forme. Les réactions ont été très positives, notamment de la part du système judiciaire turc, sachant que de nombreux juges et procureurs licenciés vivent maintenant à l'étranger.

Un partenariat entre l'UIM et l'UIA (Union Internationale des Avocats) a permis l'établissement d'une déclaration commune.

1.2.3. CEDH et Turquie

Avec l'apport d'une plateforme autrichienne, réunissant différentes organisations judiciaires dans le pays, il existe maintenant un mécanisme concret pour assister le système judiciaire turc concernant leurs revendications présentées à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg.

L'AEM a soutenu les efforts de la Plateforme autrichienne pour pourvoir assistance à la magistrature turque dans ses demandes à la CEDH et est disponible pour agir en tant qu'«amicus curiae». À cet égard, une lettre (appel) aux États membres (États membres du Conseil européen) concernant l'application de l'article 33 de la CEDH est aussi en cours d'examen.

1.3 Le fonds de prévoyance

Le Comité pour ce Fonds a poursuivi son travail ; il a préparé un rapport spécifique. L'AEM a réussi, en suivant des critères rationnels et objectifs, à continuer d'évaluer et prendre des décisions sur des centaines de demandes d'assistance.

L'AEM a fourni une aide financière à un grand nombre de familles, en particulier à celles qui ont été confrontées à des conditions très sévères et qui ont besoin d'un soutien financier immédiat. La décision a été d'aider un nombre accru de personnes, même au prix de réduire le montant d'argent pour chacune des familles; le désespoir exprimé dans les demandes a déterminé cette possibilité d'aider le plus grand nombre possible de personnes, en particulier les familles avec enfants.

1.4 Coopération avec les Nations Unies

Les Nations Unies ont organisé pour le lancement du Réseau mondial d'intégrité judiciaire un événement spécial demandant aux partenaires internationaux d'organiser des panels autonomes sur différents sujets en rapport avec les objectifs de cet événement.

L'UIM a été présente à la cérémonie d'ouverture et une coopération étroite continue d'exister avec l'UIM / l'AEM et l'ONU.

Comme un exemple éloquent de cette coopération le président de l'Association Européenne des Magistrats et le vice-président Duro Sessa, ont été nommés au premier conseil consultatif de ce Réseau mondial. Il est composé par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour l'indépendance des juges et des avocats, Mr. Diego García-Sayán, et par sept autres juges de différentes régions du monde (Canada, Sri Lanka, Nigéria, Malaisie, Qatar, Caraïbes et Brésil). Cette nomination démontre un partenariat très étroit entre l'ONU et l'AEM après un effort commun à cet égard lancé ces dernières années.

Il faut aussi ajouter qu'une autre coopération avec Mr. Diego García-Sayán, le Rapporteur Spécial, est en cours d'élaboration afin de faire de l'AEM / UIM un

partenaire régulier dans différents domaines liés à l'indépendance judiciaire dans les différents pays d'Europe.

1.5 Pologne

Invité par l'OSCE / ODIHR, le Président de l'AEM s'est rendu à Varsovie et a participé à plusieurs réunions avec des organisations internationales actives en Pologne.

À cette occasion lors d'un événement spécial organisé par l'OSCE et comme orateur principal, j'ai profité de l'occasion pour analyser la situation dans le pays, en particulier l'attaque à l'indépendance judiciaire matérialisée par les différentes lois relatives à la magistrature nationale. Notre membre national IUSTITIA et en particulier son délégué à l'AEM, Bogdan Jedrys, ont été informés de notre présence et de notre agenda. Il était assurément très utile de discuter, pendant plusieurs heures, à huis clos, avec les institutions internationales les plus importantes qui travaillent en Pologne pour pouvoir expliquer nos positions, très claires et fermes, sur cette question.

La présence de l'OSCE à Berlin pour expliquer notre futur partenariat représente un niveau supplémentaire de l'engagement de l'AEM à défendre l'indépendance judiciaire en Europe centrale et en particulier en Pologne.

L'AEM a pris une position très vigoureuse et rapide sur les critiques dirigées par les médias polonais contre une Juge de la Cour irlandaise. L'association irlandaise a été pleinement soutenue par l'AEM à un stade précoce de ces événements. Iustitia, l'association polonaise, a également pris une position vigoureuse en défense de notre collègue.

2. L'AEM et l'UIM

Le président de l'AEM a travaillé activement sur les activités qui se développent dans le cadre plus large de l'UIM.

Le programme pluriannuel de l'UIM consacré au thème «Juges contre la corruption» continue à se mettre en œuvre de façon très vigoureuse, surtout en Amérique latine, avec des demandes récurrentes d'assistance pour des activités ou des projets nationaux.

Le Guatemala et les juges nationaux héroïques luttant contre la corruption sont une préoccupation majeure pour l'UIM / AEM. Depuis le contact et la demande d'assistance

de deux collègues guatémaltèques - Haroldo Vasquez et Miguel Angel Velez - plusieurs initiatives se sont développées avec le soutien constant et l'aide étroite de l'Association norvégienne des juges.

3. Considérations finales

Les activités de l'AEM restent plurielles et intensives; la situation en Europe a imposé une présence permanente dans les débats internationaux sur l'indépendance judiciaire. Les lettres adressées aux autorités publiques, en particulier dans le cas polonais, et la publication d'articles plus techniques sont quelques exemples de cette intervention. Les problèmes persistants aussi en Turquie demandent un effort incessant pour aider les collègues les plus nécessiteux avec le travail intensif de notre Comité du Fonds.

D'autre part, l'irruption de problèmes gênants, surtout en Europe centrale et orientale, a exigé dans ces derniers mois une intervention très déterminée de notre part, en partie réussie mais toujours avec des incertitudes pour l'avenir.

Les futurs projets, liés à des documents importants transnationaux préparés par l'AEM et l'UIM, concrètement la Charte Universelle des Juges et le Protocole additionnel à la CEDH, devraient donner des moyens de progresser au niveau européen en matière de promotion de l'Etat de droit et d'indépendance des juges. Un partenariat avec l'OSCE pour l'Europe centrale et avec les Nations Unies pour le Réseau mondial pour l'intégrité judiciaire et aussi entre les associations nationales concernant, par exemple, le soutien aux juges indépendants au Guatemala où dans d'autres parties du monde, sont des exemples vivants du travail continu pour promouvoir l'indépendance judiciaire.

Enfin, à un niveau plus juridictionnel, il est important d'énumérer dans ce contexte certaines décisions cruciales prises récemment par différents tribunaux.

Je peux à cet égard citer :

- au niveau national, le « High Court » d'Irlande a refusé l'extradition d'un polonais à la Cour de Justice de l'Union Européenne à cause des récents changements législatifs du système judiciaire polonais pourrait faire conclure que l'état de droit en Pologne avait été «systématiquement endommagé» ; on remet ici en question un problème vis-à-vis de la «coopération mutuelle» qui sous-tendait le processus du mandat d'arrêt européen;

- la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a rendu son arrêt dans l'affaire "Associação Sindical dos Juizes Portugueses" (C-64/16), un jugement d'une importance fondamentale par rapport au principe de l'indépendance judiciaire dans l'UE. Ainsi, après avoir rappelé son rôle essentiel dans le bon fonctionnement du système de coopération judiciaire consacré par le mécanisme préjudiciel (article 267 TFUE), la CJUE interprète le concept d'indépendance judiciaire comme présupposant que «l'organe concerné exerce ses fonctions judiciaires de manière totalement autonome, sans être soumis à aucune contrainte hiérarchique, ou subordonné à un autre organisme, et sans recevoir d'ordres ou d'instructions et être ainsi protégé contre des interventions extérieures ou des pressions susceptibles de porter atteinte au jugement indépendant de ses membres et d'influencer leurs décisions."

- Les deux premiers arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme condamnant la Turquie pour violation des droits à la liberté, à la sécurité et à la liberté d'expression de deux journalistes détenus soulignant l'importance de notre apport pour les futures décisions de cette Cour au sujet de la Turquie.

Les attaques contre l'indépendance de la justice en ces temps populistes et intolérants se développent clairement non seulement en quantité, mais aussi en qualité.

Il sera inévitable - et souhaitable - que les réformes concrètes du pouvoir judiciaire puissent être examinées par les tribunaux dans les années à venir, en particulier ceux qui travaillent au niveau européen.

Il est donc crucial que l'AEM - avec l'aide de ses membres – continue à jouer son rôle essentiel en Europe de lien entre les juges, les universitaires, les juristes et la société civile dans son ensemble, et développe ses points de vue pour la défense de l'indépendance des juges et le sauvegarde de l'Etat de droit.



José Igreja Matos

April 2018